CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

PROCES-VERBAL

CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

REUNION D'ADMISSION DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le douze décembre à dix-sept heures, les membres du jury du concours d'animateur territorial principal de 2ème classe se sont réunis au Centre de gestion de Vaucluse, sous la présidence de Monsieur Didier PERELLO, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury.

Etaient convoqués et présents :

- Mme BLANC Carine, Adjointe au Maire de Monteux, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,
- Mme BOUVAT Janine, représentante du CNFPT,
- M. LANDY Didier, Attaché principal, Directeur de la Vie Educative, Mairie de Carpentras,
- Mme MERTZ Nathalie, représentante du personnel CAP B.

Etait absent et excusé :

- M. HUGUES Alain, Attaché territorial, Directeur Adjoint du CCAS, Mairie du Pontet,

Le Président du jury rappelle que le concours est ouvert pour **11** postes répartis comme suit :

- concours externe : 6 postes,
- concours interne : 4 postes,
- troisième concours : 1 poste.

Il rappelle également que, conformément au décret n°2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux, et au décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat et qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury arrête, dans la limite des places mises au concours, une liste d'admission. Cette liste est établie par ordre alphabétique.

Conformément à l'article 8 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, le jury a décidé de transférer :

- 1 poste ouvert et non attribué au troisième concours vers le concours interne,
- 1 poste ouvert et non attribué au concours externe vers le concours interne.

Après examen de l'état récapitulatif des notes, le jury décide d'appliquer les seuils d'admission suivant :

- Concours externe : 11,50 / 20
- Concours interne : 11,50 / 20

LISTE DES CANDIDATS ADMIS

Après délibération, le jury a arrêté les notes et fixé ci-après la liste des candidats admis à l'issue des épreuves d'admission :

(11 admis)

EXTERNE (5 candidats)

Nom	Prénom
BRUNO	Julien
DELPECH	Guillaume
JUMELLE	Violette
PASQUIÉ	Joël
SAROCCHI	Angélique

INTERNE (6 candidats)

Nom	Prénom
BRAUT	Emilie
COLSON	Amandine
FRANCOIS	Justine
MARSETTI-ATZORI	Ingrid
MEKERLE	Mehdi
PONGE	Boris

Fait à Avignon, le 12 décembre 2023.

Les membres du Jury,

Le Président du Jury,